



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

comptes courants

Question écrite n° 37768

Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud appelle l'attention de M. le ministre délégué aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat, aux professions libérales et à la consommation sur la pratique des dates de valeur par les établissements bancaires. Cette pratique, qui consiste à ne créditer un compte bancaire du montant d'un chèque que plusieurs jours après son dépôt effectif, permet aux banques de faire fructifier un argent qui ne leur appartient pas. De plus, elle leur permet de facturer des agios indus sur les comptes déficitaires. Les dates de valeur, si elles étaient justifiées à l'époque du traitement manuel des écritures, ne le sont plus aujourd'hui, à l'heure de l'informatique. En conséquence, il lui demande si le Gouvernement envisage de légiférer sur ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Roubaud](#)

Circonscription : Gard (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37768

Rubrique : Banques et établissements financiers

Ministère interrogé : PME, commerce, artisanat, professions libérales et consommation

Ministère attributaire : économie, finances et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 avril 2004, page 3030